

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 09 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six le jeudi neuf juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'activité, sous la présidence de Monsieur Stéphane CONFAIS.

Étaient présents : Mme CANIVET-BOURDIN Chloé, M. MENAGER Thierry, Mme BEUNARD Ornella, Mme FAISANT Béatrice, Mme MARIE Isabelle, Mme LENOTRE Emeline, Mme PINON Isabelle, Mme HENRION Sylvie, Mme CHESNEAU Hélène, M. CONFAIS Stéphane (arrivé à 19 h 10).

Étaient absents-excuses : M. BRET Stéphane donne pouvoir à Mme MENAGER Thierry

Mme CHOLET Johanna donne pouvoir à Mme CHESNEAU Hélène

M. BUSNEL Alexandre donne pouvoir à Mme LENÔTRE Emeline

M. TREGOUET Aurélien donne pouvoir à Mme CANIVET-BOURDIN Chloé

M. LEGRAND Franck donne pouvoir à Mme FAISANT Béatrice

Date de la convocation : 2 juillet 2026

Date d'affichage : 2 juillet 2026

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du vendredi 05 juin 2026,
2. Délibérations :
 - Vente du logement communal Rue de la Mairie,
 - Création d'un poste agent de maîtrise,
 - Création d'un poste d'adjoint technique,
 - Prime de départ à la retraite pour Mme MARTINEAU.
3. Information sur le chantier,
4. Fermeture de la mairie durant les congés d'été,
5. Formation des élus,
6. Questions diverses

Mme CANIVET-BOURDIN Chloé prend la présidence de la séance Monsieur CONFAIS et Monsieur BRET étant absent, constate que le quorum est atteint, la séance est donc ouverte.

Madame LENÔTRE Emeline est nommée secrétaire de séance

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Mme CANIVET-BOURDIN Chloé propose de passer au vote l'approbation du procès-verbal du 05 juin dernier, informe que les corrections demandées ont été faites.

Celui-ci est acceptée par 12 voix pour et 2 contre, Madame CHESNEAU informe qu'elle vote contre, au sujet des valeurs des prestations cantine et garderie transmise à la trésorerie, le vote a été pris sur trois points différents, la délibération n'est donc pas conforme.

Mme CANIVET-BOURDIN propose de passer au point n° 3 et d'attendre Monsieur CONFAIS pour reprendre le point 2 concernant les délibérations.

II- INFORMATION SUR LE CHANTIER

Monsieur MENAGER explique au Conseil pourquoi les travaux du lotissement sont arrêtés. Suite à une demande de modification du permis d'aménager. Il s'avère que la première demande n'a pas été transmise à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) par le service urbanisme de EPN. Un courrier de la DRAC est arrivé à la mairie, demandant de stopper les travaux et mentionnant que des fouilles archéologiques allaient avoir lieu.

Nous possédons un courrier de EPN qui reconnaît sa faute, cela n'empêche pas que cela va entraîner du retard sur les délais et des pénalités. A ce jour, aucun délai ne peut être donné mais une entrevue avec Mme la Sénatrice Pluchet et M le Sénateur M Maurey a eu lieu afin de limiter ce contre-temps.

Nous essayons d'assouplir la décision de la DRAC.

Monsieur CONFAIS est actuellement chez le Préfet pour discuter de ce dossier.

Nous ferons le point à la prochaine réunion de conseil.

Arrivée de Monsieur CONFAIS à 19 h 10.

III- DÉLIBÉRATIONS

A/ Vente du logement communal Rue de la Mairie

Le logement coute à la commune, au regard de ce qu'il rapporte. Nous avons trop de foncier. Il faudrait vendre ce bien, mais le délai est assez court pour notifier cette éventuelle vente au locataire qui doit être de 6 mois, pour lui permettre de préempter, car il reste dans tous les cas prioritaires.

Le bien a été estimé à 120 000 € - 130 000 €, cette valeur variera légèrement en fonction de l'état de l'intérieur car nous n'avons pas pu visiter le logement.

La maison figure sur la parcelle de l'école, il faudra donc faire venir un géomètre pour diviser ce terrain pour laisser une issue de secours pour les pompiers et pour l'école également. Ce qui laissera un terrain d'environ 500 m2. Une clôture sera à prévoir et restera à charge de la commune. La vente pourrait se faire à 100 000 € net

vendeur au minimum. C'est l'agence ORPI qui est notre intermédiaire, mais pour l'instant aucun mandat n'a été signé et c'est à ce jour la première et seule estimation demandée et réalisée.

M. CONFAIS précise que la commune du Val David fait partie des cinq communes les plus riches de la strate à laquelle celle-ci appartient. De ce fait, les dotations sont faibles.

Le locataire actuel à deux mois pour se porter acquéreur.

Mme CHESNEAU, la locataire est-elle au courant ? Avez-vous eu une discussion en amont avec elle.

M. CONFAIS, non, il fallait d'abord en discuter en conseil.

Mme CHESNEAU, vous auriez dû lui en parler en premier et l'informer de ce que vous comptiez faire. La locataire aurait pu l'apprendre plus humainement.

M. CONFAIS, elle peut rester si elle souhaite acquérir ce bien.

Après délibération, le Conseil accepte par 13 voix pour et une abstention (Mme CHESNEAU) et un contre (Mme CHOLET) de mettre ce logement en vente.

B/ Création d'un poste d'agent de maîtrise principal

Il est proposé au Conseil de créer un poste d'agent de maîtrise afin de permettre à Monsieur CONARD Joël d'évoluer dans sa carrière et ce jusqu'à son départ en retraite.

Il est actuellement titulaire du grade d'agent de maîtrise, il remplit les conditions statutaires requises pour être nommé au grade d'agent de maîtrise principal par voie d'avancement de grade.

Après accord du CST (Comité Social Territorial) du Centre de Gestion, le poste pourrait être créé à compter du 1^{er} septembre 2026.

Monsieur CONFAIS informe que l'agent réfléchit pour une éventuelle retraite progressive.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création de ce poste.

C/ Création d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à la rentrée de septembre Madame DUBOIS Allison remplacera Madame MARTINEAU Brigitte, que Madame INFOSSO Andréa remplacera Madame DUBOIS Allison. De ce fait, il est nécessaire de recruter une personne pour la cantine, Madame MAZATEAU Kathy est embauchée pour remplacer Madame INFOSSO, pour 27 h 72, elle sera rémunérée selon la grille indiciaire correspondant à son grade.

Il est donc, nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création de ce poste.

D/ Prime de départ à la retraite de Madame MARTINEAU

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 2 000 €uros comme prime de départ à la retraite à Madame MARTINEAU Brigitte, qui ne fera plus partie des effectifs du personnel à compter du 1^{er} septembre prochain. La somme pourrait être versée sur son dernier salaire et/ou sous forme de carte(s) cadeau(x) car Madame MARTINEAU aime lire et envisage de voyager.

Madame BEUNARD a mentionné le fait que ce sont souvent les douze derniers salaires qui sont pris en compte dans ce cas précis. Et d'autre part, qu'il est souhaitable de procéder de façon équitable auprès de tous les employés rémunérés par la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un pot de départ est prévu le jeudi 27 août à 18 heures à la mairie. Une invitation sera adressée aux membres du Conseil, aux membres du personnel communal et aux membres de l'équipe éducative.

IV- FERMETURE DE LA MAIRIE DURANT LES CONGÉS D'ÉTÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil que la mairie sera fermée les trois premières semaines d'août. Le numéro de téléphone des adjoints sera joint à l'avis aux habitants qui sera affiché et déposé sur Panneau Pocket.

V- FORMATION DES ÉLUS

Mme CANIVET-BOURDIN informe qu'une formation d'élus sur le thème « Bien démarrer son nouveau mandat », est prévue le mercredi 14 octobre prochain, elle aura lieu à la mairie toute la journée. Elle demande qui sera présent.

Pratiquement tout le conseil est intéressé par cette formation, elle pourra donc être confirmée et se fera sur place, dans la commune.

VI- QUESTIONS DIVERSES

1- Point sur la RD 67

M. MENAGER informe que M. BRET lors d'une commission voirie à EPN, les a interpellés sur les problèmes de limitation de vitesse que nous rencontrons. Il y a déjà eu des projets réalisés avec EPN sur ce sujet. Ils lui ont proposé un rendez-vous en mairie le 6 juillet avec le Département.

Un point a été fait sur ce qui avait été proposé à l'époque et sur ce que nous attendions, il en découle que nous allons pouvoir :

- reculer de 50 m l'entrée du village côté Cormier,
- installer un panneau « Le Val David » toujours côté Cormier, à l'identique de celui qui est à l'autre entrée,
- reculer le radar pédagogique,
- procéder au marquage au sol afin que l'entrée du village soit un peu plus visible, (déjà demandé à EPN),

Mme CANIVET-BOURDIN précise qu'étant donné que le panneau va être avancé, la Rue du buisson Rabot va être en agglomération, et donc sera une priorité à droite. Nous attendons le rapport de EPN avec leur prise en charge. Seul le panneau d'entrée de village sera à la charge de la commune. Toutes ces installations devraient être réalisées avant fin 2026.

M. MENAGER, précise que les 1,3 kilomètres qui traverse la commune sera étudié par tronçon.

M. CONFAIS sachant que les travaux importants ne débiteront certainement pas avant 2028 dans le schéma du Département, ce que l'on souhaite c'est symboliser cette entrée (côté Cormier) avant cette date.

Mme CHESNEAU, vous n'allez pas créer un dos d'âne ?

M. CONFAIS, si mais si le Département opte pour cette solution, cela signifie qu'il faut changer tous les stops de sens. On réfléchit plutôt pour deux rehausseurs de par et d'autre comme cela les véhicules ont tout de même l'obligation de ralentir. En réflexion également, l'emplacement de l'arrêt de bus. Pour autant, c'est le Département qui doit fournir sa réflexion.

2- Point sur l'école

Mme CANIVET-BOURDIN informe le Conseil que l'institutrice des CE1-CE2 a été mutée, elle va être remplacée par deux vacataires.

Ce qui a été fait ou va l'être à l'école :

- une sonde a été posée (programmeur et horloge), ce qui va nous permettre de gérer le chauffage. C'est la salle utilisée par les PS et MS qui sert de référence. L'école n'est pas chauffée le mercredi et les week-ends.
- Ensuite, il est prévu de refaire la peinture du couloir. Deux grandes bibliothèques qui nous ont été offertes vont être installées, cela va permettre aux enseignants d'avoir plus de rangements.

Nous remercions les généreux donateurs, M et Mme Meiller

3- Plan Canicule

Plusieurs plans canicules ont été mis en place. Lors de la première, nous avons mis la salle des fêtes à disposition étant donné qu'elle est climatisée, cela nous paraissait important que les enfants puissent aussi en bénéficier pendant la sieste, pour les autres enfants des créneaux ont été mis en place. De ce fait, ils étaient dans un environnement un peu plus frais. Nous avons eu une volonté de ne pas fermer l'école parce que nous avons pris en considération les parents qui n'ont pas de possibilité de garde. Le choix leur a été laissé.

Pour nos administrés l'Eglise a aussi été mise à disposition et la salle des fêtes seulement le mercredi.

Mme FAISANT, allons-nous réitérer si la canicule continue et devons-nous forcément être en alerte rouge pour que ces lieux soient mis à disposition ?

M. CONFAIS, bien entendu, nous pourrions proposer la salle des fêtes sauf le week-end si elle est louée.

Suite à la nouvelle circulaire de la Préfecture, des affiches sur la canicule vont être déposées sur Panneau Pocket et affichées.

Mme CHESNEAU, pourrions-nous passer voir les gens vulnérables ?

Mme CANIVET-BOURDIN, indique que cela a été fait. Une liste a été établie, nous avons ciblé les personnes à partir de 70 ans, un courrier avec les gestes et conduites à tenir pendant la canicule a été boité. De ce fait, nous avons rencontré certains d'entre eux, qui ont d'ailleurs été agréablement surpris de notre démarche. Nous leur avons indiqué qu'ils pouvaient nous contacter en cas de besoins. Des appels téléphoniques ont également été passés. Je remercie d'ailleurs, toutes les personnes qui ont participé à la démarche.

Mme MARIE, évoque les problèmes de sonnettes. Il a parfois été difficile de se manifester auprès des administrés.

4- Bilan du Concert

Mme BEUNARD informe que le concert s'est très bien passé, l'affluence a été conséquente. Les gens présents ont apprécié l'étendue des chansons, l'interaction a bien plus. Même depuis chez eux certains habitants ont profité des musiques. Les musiciens nous ont remercié pour le bon accueil, la participation des habitants, pour le repas et la bonne humeur de tous. Le groupe s'est proposé pour revenir. Réfléchir pour réitérer un tel concert, mais peut-être sous une autre forme.

5- Fête du Village

Mme BEUNARD informe qu'il n'y a pas eu beaucoup de monde, que si on continue dans le même optique, la fête du village risque de disparaître. Deux jours c'est beaucoup trop, les actions menées ont tout de même bien marché notamment la chasse au trésor, l'exposition de camions, les jeux sous la halle, la pétanque, la présence de l'Asso NR, par contre le laser Game a peu marché, on aurait dû le faire à l'extérieur.

Mme HENRION indique que les camions l'on appelé pour s'inscrire pour l'année prochaine.

Mme FAISANT, c'est toujours le week-end de la fête des pères ? Ne pourrions-nous pas la décaler ?

Mme HENRION, pour la date nous étions bloqués par les forains, et les autres week-ends sont pris par les autres communes.

Mme PINON, la fête de l'école ayant lieu un samedi, il faudrait peut-être coordonner les événements du village.

Mme CHESNEAU, mentionne que la pétanque a eu un vif succès.

Mme HENRION, on pourrait garder le même week-end, mais tout centrer sur le samedi.

Mme CHESNEAU, le samedi de la fête de l'école, l'idée d'organiser les deux événements est une bonne idée. Il y a déjà les parents et les enfants.

Mme FAISANT, il faudrait peut-être faire le repas le midi à la suite de la fête de l'école.

Mme HENRION, oui mais nous n'aurions plus personne aux feux d'artifice.

Mme BEUNARD, pour le feu d'artifice, nous avons dû attendre jusqu'à la dernière minute un éventuel arrêté de la Préfecture interdisant le tirage.

6- Demande d'information

Mme CHESNEAU demande de recevoir plus d'information, ce qui se fait facilement dans d'autres mairies. Certes, on peut passer en mairie, mais quand on travaille, c'est difficile. On peut communiquer aisément par WhatsApp et mails. Je ne suis pas forcément pour multiplier les comptes mais cela permettrait d'avoir plus d'informations.

Je m'interroge, car j'ai reçu un mail qui n'était adressé qu'à moi et à Mme CHOLET de Mme LENÔTRE, ce qui veut dire que vous avez créé un autre compte.

Mme LENÔTRE, je n'ai pas répondu à ton message, pour éviter toute polémique. Je n'ai pas envie de me justifier auprès de toi sur chacun de mes faits et gestes. De plus l'envoi par mes soins du calendrier à l'équipe municipale n'est pas une obligation pour moi.

Mme CHESNEAU, nous sommes deux dans l'opposition, ce n'est pas normal que nous ayons un mail séparé alors que nous faisons parties de certaines commissions.

M. CONFAIS, vous avez les mêmes informations, mais il y a deux listes. J'ai demandé à Mme LENÔTRE de faire deux messageries différentes, car vous vous êtes revendiquées de l'opposition, mais vous avez les mêmes informations.

Mme CHESNEAU, j'ai une autre question, vous devez et c'est une obligation, nous adresser tous les documents avant la réunion de conseil.

M. CONFAIS, pour les informations, tu n'as qu'à passer en mairie. Et non, ce n'est pas obligatoire pour une commune de notre strate.

Mme CHESNEAU, j'ai besoin d'avoir les documents en amont.

Mme CHESNEAU donne alors lecture d'un courrier émanant de Monsieur PERZO, à lire au conseil, celui-ci demande qu'il soit annexé au procès-verbal.

M. CONFAIS, rappelle que ce n'est pas lui qui décide de ce qui doit être rapporté.

7- Divers

Mme BEUNARD rebondit sur un point abordé sur la lettre qui concerne le chargé de sécurité. C'est un plus pour la commune. Je n'ai pas la sensation que vous vous rendiez compte que l'on fait au mieux, vous cherchez la petite bête un peu partout.

Mme CHESNEAU, nous sommes déjà quinze élus, avons-nous besoin de quelqu'un d'extérieur ?

Mme BEUNARD, côté sécurité, nous ne sommes pas des professionnels en la matière, ce qui est le cas de Monsieur TALON. Le travail réalisé par le chargé de mission, est immense, et bénévole.

Mme CHESNEAU, est-il au courant de tout. Participe-t-il aux réunions, surtout sur celles de la sécurité ? Quel est son rôle ?

Mme BEUNARD, oui il participe aux réunions, sur la voirie, la sécurité. Il ne rentre pas dans le débat. Il fait son analyse et donne son point de vue au Maire. Il a un rôle consultatif.

M CONFAIS confirme le rôle et l'intérêt.

8- Tour de table

Mme LENÔTRE, moi je suis très en colère.

A chaque fois que l'on se voit en conseil, il y a toujours plus de choses à redire. Qu'on en débâte, oui, mais ce qui me gêne c'est qu'on pointe toujours du doigt ce qui peut ou pas convenir à l'opposition.

Cependant, moi ce que je vois, c'est une équipe qui travaille et qui ne ménage pas ses efforts.

Mme CHESNEAU, est ce que je dois vous donner ma bénédiction pour vous dire que c'est bien. Alors oui c'est bien.

Mme CANIVET- BOURDIN, on travaille ensemble et on aimerait que tout le monde participe.

Mme FAISANT, lors de la dernière réunion de cohésion sociale pour l'organisation du concert, j'attendais éventuellement de votre part une participation, nous n'obligeons personne, chacun est libre. Mais doit-on venir vous chercher à chaque fois ?

Mme CHESNEAU, nous n'avons pas d'information, nous savons qu'il y a un évènement, nous ne pouvons savoir ce qu'il y a à faire. Maintenant que vous me le dites, je viendrai participer.

Mme FAISANT, si les gens ne se proposent pas pendant les commissions, nous n'allons pas aller les chercher.

Mme BEUNARD, c'est peut-être à vous de proposer ou de venir vers nous, montrez-nous que vous êtes intéressées.

Mme FAISANT, informe que la prochaine réunion de la commission de cohésion sociale et intergénérationnelle aura lieu le mercredi 15 juillet.

Séance levée à 20 h 13.

La secrétaire

Mme LENÔTRE Emeline

Le Maire

S. CONFAIS